

Protection de la vie privée

Monsieur, la façon dont ce gouvernement s'est comporté relativement à des questions touchant la liberté dans notre pays me préoccupe beaucoup. Lorsque Joe Drybones a gagné sa cause au Yukon relativement à la Déclaration des droits, qui a interjeté appel? Ce fut le ministère de la Justice, et son conseiller a reçu l'ordre de s'opposer à la Déclaration des droits et de faire dire à la Cour suprême du Canada que ce n'était rien d'autre qu'une déclaration grandiloquente sur la liberté. Oh, comme ils aiment la Déclaration des droits, mais lorsqu'ils ont eu la possibilité de ne pas interjeter appel dans l'affaire de cette Indienne qui avait réussi aux termes de la Déclaration des droits, qui a interjeté appel? Le ministère de la Justice. Il en a été de même dans l'affaire Laval dont je parlerai une autre fois. A quoi cela rime-t-il? Dites-moi où l'on trouve ailleurs une disposition de ce genre? Ou donc peut-on nommer des mandataires qui aient le droit de retirer maints droits civils pendant 36 heures? Qui seront ces mandataires—des inconnus? Seront-ils choisis après consultation avec la police? Comment les nommera-t-on? Les nommera-t-on à l'avance? Comment le ministre pense-t-il pouvoir avoir des mandataires quand sur 600 juges dans tout le pays aucun ne sera accessible?

Pour moi, l'explication du ministre équivaut à couper les cheveux en quatre. Supposer qu'une difficulté survienne soudainement et qu'il faille prendre des mesures d'urgence, par exemple, dans la province de la Saskatchewan? Comment se mettront-ils en rapport avec le procureur général de la Saskatchewan pour nommer un mandataire? Pourquoi le ministre est-il si certain que ce mandataire, s'il est nommé à l'avance, sera disponible? Je m'étonne qu'un inconnu puisse être disponible quand 600 juges ne le sont pas. Mais le ministre continue. Il est, dirais-je le plus gentiment du monde, têtue comme une mule. Il décide tout simplement que la chose se fera et maintenant il essaye d'intimider le comité. Il essaye de prendre un deuxième morceau de la cerise parce que les cerises qu'on lui a données ne lui plaisaient pas.

M. Lang: Le comité n'était pas de votre avis.

M. Diefenbaker: Ce genre d'interruption montre que le ministre n'a pas plaidé souvent devant le tribunal dans sa vie. Je le répète, le ministre n'a pas confiance dans les comités. Je n'irai pas plus loin si ce n'est pour dire que, si l'on veut que les comités soient efficaces, il ne faut pas qu'ils soient le jouet d'un petit animal familier (pet), quelle que soit l'orthographe de «pet». Les députés de l'arrière-ban devraient pouvoir défendre les idées qui leur semblent justes et je pense que ce comité mérite les félicitations de la Chambre des communes et non les reproches effrénés que le ministre lui réserve, selon toute apparence, parce qu'il n'a pas décidé selon ses désirs. Je me dis parfois que si le ministre avait eu plus d'expérience comme avocat, il ne serait pas si sûr d'avoir raison chaque fois qu'il tente d'imposer ses idées.

● (1250)

Je vais lui poser la question suivante, car je sais qu'il sera désireux d'y répondre: L'an dernier, le gouvernement canadien a dépensé des milliers de dollars pour mettre des immeubles et des chambres à la disposition des visiteurs au Canada. Environ \$750,000 ont été dépensés durant l'année pour mettre des pièces à la disposition des visiteurs

[M. Diefenbaker.]

des pays du Commonwealth. Pourquoi ne s'en est-on pas servi l'autre jour au lieu de déménager le cabinet comme on l'a fait? Les entretiens des ministres risquaient-ils d'être interceptés? Est-ce là la raison? Les membres du cabinet sont allés à la campagne, à cette maison qu'on appelle O'Brien's Castle, et cela a coûté \$260,000. La maison n'avait pas servi depuis deux ans. Elle est loin des yeux scrutateurs de ceux qui auraient pu voir le Conseil des ministres au travail—je veux dire en train de se mettre au travail.

Que s'est-il passé? On aurait dit un grand cortège tapageur. Tous les ministres s'en allaient à la campagne dans ce lieu de retraite dont la rénovation a coûté des milliers de dollars. Des agents du service secret et des membres de la Gendarmerie royale montaient la garde pour que rien ne transpire de la réunion. Le ministre craignait-il l'écoute électronique? On ne risque rien de ce côté là-bas, parce que personne ne savait que la maison serait utilisée, même par le cabinet. Mais cela prouve que le gouvernement songe au risque d'un espionnage électronique dans les deux pièces de réunion du cabinet. Inutile de s'inquiéter à ce sujet. J'aimerais que le ministre nous explique ce pèlerinage. On s'en va dans la campagne avec les agents de la Gendarmerie royale, des gens à cheval, des agents du service secret. Pourquoi toutes ces précautions? Je le répète, le gouvernement craignait-il qu'on intercepte les entretiens? J'ignore comment on appelle ces gens qui font de l'écoute électronique, mais avait-il peur d'eux?

M. Nielsen: Ils étaient tous au sein du cabinet.

M. Diefenbaker: Je reviens alors à cette question: pourquoi le ministre le veut-il ainsi? A quoi cela sert-il de prétendre que c'est un bill visant à protéger la vie privée, alors qu'en réalité il s'agit d'un mandat qui est accordé à un agent inconnu pour faire exactement le contraire de la protection de la vie privée? Quel en est le but? Un agent doit être désigné particulièrement par écrit, aux fins de l'article. Lorsqu'il obtient cette désignation, quelle en est la durée? L'agent ira-t-il tout simplement, à la fin de la période de 36 heures, se faire accorder un prolongement? C'est la disposition la plus dangereuse qui ait jamais été incorporée dans une loi de notre pays; elle menace la liberté.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Quelles ont été les explications? On a expliqué qu'il s'agissait d'une urgence. La raison en est que le présent gouvernement veut s'assurer d'une position où il pourra faire à sa guise. Personnellement, je m'opposerai à ce bill jusqu'à la fin, sauf si le ministre en retranche cette partie. Les députés pourront présenter d'autres amendements, mais je trouve impensable qu'un ministre puisse présenter un bill de ce genre qui tient de l'essence même de la tyrannie et qui permettra au gouvernement de détruire des adversaires politiques ou tous ceux avec lesquels il est en désaccord.

C'est ce qui s'est produit dans l'affaire du Watergate. Mes 20 minutes sont expirées, monsieur l'Orateur, mais je tiens à faire savoir au ministre qu'il faut mettre un terme à cela. Après l'affaire du Watergate, nous ne voulons pas accorder au gouvernement du pays, au procureur général (M. Turner) ni au solliciteur général (M. Allmand) le pouvoir d'agir au détriment de la liberté.